

**PROVINCE DE QUÉBEC,**  
Ville de Sainte-Marie,  
Le 21 août 2023.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 21 août 2023 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Claude Gagnon  
Nicole Boilard  
Steve Rouleau

Étaient absents : Luce Lacroix  
Marco Côté  
Eddy Faucher

formant quorum de ce conseil.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2023-08-451

## **VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence :**

**Il est résolu :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune personne n'assiste à la séance.

#### **CORRESPONDANCES**

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2023-08-452

#### **RÉFECTION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR EN GRANITE DU CENTRE RÉCRÉATIF / AUTORISATION ET RATIFICATION DU COÛT EXCÉDENTAIRE DE L'ORDRE DE CHANGEMENT #1**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2023-04-231 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, accordé le contrat pour les travaux de réfection de l'escalier extérieur en granite du Centre récréatif à *Construction Couture & Tanguay inc.*, et ce, pour une somme de 190 980,00 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** l'ordre de changement #1 a été émis et soumis aux représentants de la Ville;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,  
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

**ET il est résolu :**

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise et ratifie l'ordre de changement #1 pour les travaux de réfection de l'escalier extérieur en granite du Centre récréatif se détaillant comme suit :

<b>Ordre de changement #ODC-1</b>	
• DC-01 : Découpe du nez de marche en granite existant (en attente du prix)	0,00 \$
• DC-02 : Renfort du bas des garde-corps	1 067,58 \$
• DC-03 : Démolition et soutènement de l'escalier	29 734,61 \$
<b>TOTAL (taxes en sus)</b>	<b>30 802,19 \$</b>

**QUE** le coût de ces modifications, totalisant un montant de 30 802,19 \$, taxes en sus, soit financé à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 266.*

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-453

**EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

**ATTENDU QUE** pour la sécurité des étudiants, la Ville de Sainte-Marie désire procéder à l'embauche d'une brigadière scolaire;

**ATTENDU QUE**, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche de personnel;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,  
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

**ET il est résolu :**

**QUE** la Ville de Sainte-Marie embauche Kun Wu à titre de brigadière scolaire pour l'année scolaire 2023-2024, pendant les jours d'ouverture des écoles, et ce, pour la traverse du boulevard Vachon à l'intersection de l'avenue Marguerite-Bourgeois à raison de trois heures par jour.

**QUE** le directeur du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile soit autorisé à augmenter le nombre d'heures par jour à cette traverse s'il croit justifié de le faire pour la sécurité des étudiants et/ou la circulation des autobus scolaires.

**QUE** la période d'embauche de Kun Wu soit du 29 août 2023 au 21 juin 2024 au tarif horaire de 20,57 \$.

**QUE** lorsque l'école est fermée pour une tempête, une inondation ou un bris, elle sera rémunérée selon les heures prévues à l'horaire.

**QUE** les autres conditions de travail de cette brigadière soient celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

**QUE** le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer le contrat de travail avec Kun Wu.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 267.*

Adoptée à l'unanimité.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document n'est déposé.

**QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question n'est posée.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de l'assemblée à 16 h 32.

---

M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

---

Gaétan Vachon,  
Maire.